

La vie affective et sexuelle des enfants & adolescents accompagnés (2022)

Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations
EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ • GRAND EST

SIÈGE SOCIAL : Cité Administrative Tirlet • 5 rue de la Charrière • Bât. 3 • 51036 CHÂLONS EN CHAMPAGNE CEDEX
TÉL. : 03 26 68 35 71 • E-MAIL : chalons@creai-grand-est.fr • SITE : www.creai-grand-est.fr

ANTENNE LORRAINE : 1 rue du Vivarais • 54500 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY
TÉL. : 03 83 37 90 81 • E-MAIL : nancy@creai-grand-est.fr

ANTENNE ALSACE : 80 avenue du Neuhof • 67100 STRASBOURG
TÉL. : 03 88 41 86 37 • E-MAIL : strasbourg@creai-grand-est.fr



Table des matières

CONTEXTE.....	3
OBJECTIFS DE LA FORMATION.....	3
PROGRAMME ET OBJECTIFS.....	3
PUBLIC.....	5
INTERVENANT PRESSENTI.....	5
MODALITES PEDAGOGIQUES.....	5
MOYENS PEDAGOGIQUES.....	5
MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES ACQUIS DE LA FORMATION.....	5
EVALUATION DE LA FORMATION.....	5
SANCTION DE LA FORMATION.....	6

CONTEXTE

La sexualité et la vie affective commencent dès la naissance, l'enfant va connaître un développement psychosexuel et cet éveil peut se manifester de manière variable selon les personnes. L'enfant va apprendre, grandir et développer une sexualité et s'il est accueilli dans un établissement ce dernier devra prendre en compte son expression.

Par ailleurs, les établissements et services accueillant des enfants relevant de la protection de l'enfance et du secteur médico-social, en lien avec l'esprit et les dispositions des lois du 02 janvier 2002 se doivent d'apporter toute aide nécessaire à la compréhension, à l'appropriation de soi, de son intimité et de sa sexualité. L'Article 7 de la loi du 2 janvier 2002 repris dans le code de l'action sociale et des familles à l'article L. 311-3 précise que : « *l'exercice des droits et libertés individuels est garanti à toute personne prise en charge par des établissements et services sociaux et médico-sociaux (...) Lui sont assurés : 1° Le respect de sa dignité, de son intégrité, de sa vie privée, de son intimité et de sa sécurité* ».

Cependant, le vécu des enfants et adolescents accompagnés est à prendre en considération, selon les situations ils peuvent également être sujets à une vulnérabilité, déficience, violence. Aussi, la vie en collectivité, les représentations sociales quant au handicap ou aux enfants protégés, ainsi que les autres dimensions de l'accompagnement qui peuvent prendre le pas, viennent contrarier le besoin d'intimité et l'accès à l'information.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation permet d'aborder la vie affective et sexuelle des enfants accompagnés par des établissements ou services, qu'ils soient médico-sociaux ou relevant de la protection de l'enfance. Le contenu et les échanges visent à connaître le cadre réglementaire et législatif sur la sexualité, d'appréhender les notions « affectivité et sexualité humaine » et de participer à une réflexion collective autour de « l'éthique et l'intimité » dans la démarche d'accompagnement des enfants et adolescents.

PROGRAMME ET OBJECTIFS

Jour 1

- Sexualité et société
 - La sexualité : définition, repères historiques et socio-culturels / représentations
 - Evolution de la question et des regards : la sexualité des enfants, des adolescents, sexualité et handicap, ...
 - Sexualité et liberté
 - Sexualité et numérique : information, réseaux sociaux, pornographie, harcèlement
- La sexualité et l'approche juridique
 - Que dit la loi sur la vie affective et sexuelle des enfants ? (Croyance d'une majorité sexuelle, place des représentants légaux, ...)
 - La question du consentement

- Le signalement : quand faire le signalement au Procureur et à la CRIP ? Quelle information aux Responsables Légaux ?

Objectifs mesurables et évaluables :

- Aborder les considérations sociétales quant à la vie affective et sexuelle
- Mieux appréhender les notions d'affectivité et de sexualité.
- Rappeler l'actualité de la législation concernant la sexualité des mineurs

Jour 2

- Réveil pédagogique
- La sexualité et l'affectivité humaine : développement
 - Aspects physiques et biologiques
 - Aspects psychologiques et culturels
 - Identité et orientation sexuelle
- Sexualité et violence
 - L'enfant victime de violences sexuelles
 - L'enfant auteur de violence sexuelles
 - Le psychotraumatisme
- La fonction d'accompagnement : promouvoir la santé sexuelle et réduire les risques sexuels
 - Le développement de l'autodétermination
 - . L'expérimentation
 - . Les apprentissages et connaissances
 - . La notion de consentement
 - Quel encadrement possible de la sexualité en établissement ? Entre permission et interdiction.

Objectifs mesurables et évaluables :

- Maîtriser les différents aspects du développement de la sexualité
- Interroger les spécificités d'accompagnement des personnes encadrées (handicap, protection de l'enfance)
- Concevoir les modalités d'intervention adaptées et pertinentes auprès des personnes accompagnées et des professionnels de l'établissement ou service

PUBLIC

- Professionnels du secteur social et médico-social travaillant auprès d'enfants.

INTERVENANT PRESENTI

,

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques, échanges de pratiques et considérations éthiques autour de thématiques en fonction des participants

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Vidéo projecteur
- Remise des documents support
- Références bibliographiques

MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES ACQUIS DE LA FORMATION

- Quizz pour identifier les connaissances des stagiaires à l'entrée en formation.
- Questionnaire individuel en fin de formation : ce que j'ai appris, ce que je mets en réflexion, ce que je vais mettre en œuvre

EVALUATION DE LA FORMATION

L'intervenant vérifiera régulièrement la pertinence de la formation au regard de la théorisation et de l'appropriation de la démarche, cette évaluation est essentiellement qualitative.

L'évaluation finale de la formation se déroule sur la base de recueil des impressions de chaque participant à partir d'un questionnaire d'évaluation – anonyme.

Un compte rendu écrit est adressé au commanditaire et reprend essentiellement les renseignements recueillis par le questionnaire.

Un questionnaire d'évaluation de l'impact de la formation, sera adressé à la Direction de la structure dans les 6 mois suivant la fin de la formation.

SANCTION DE LA FORMATION

Un émargement aura lieu à chaque séance. Une feuille de présence sera établie par le CREAI Grand Est et sera signé par demi-journée par les participants et le formateur.

La formation donnera lieu à l'établissement d'une attestation de formation nominative dont les titulaires pourront se prévaloir.



Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations
EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ ■ GRAND EST

SIÈGE SOCIAL : Cité Administrative Tirlet ■ 5 rue de la Charrière ■ Bât. 3 ■ 51036 CHÂLONS EN CHAMPAGNE CEDEX
TÉL. : 03 26 68 35 71 ■ E-MAIL : chalons@creai-grand-est.fr ■ SITE : www.creai-grand-est.fr

ANTENNE LORRAINE : 1 rue du Vivarais ■ 54500 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY
TÉL. : 03 83 37 90 81 ■ E-MAIL : nancy@creai-grand-est.fr

ANTENNE ALSACE : 80 avenue du Neuhof ■ 67100 STRASBOURG
TÉL. : 03 88 41 86 37 ■ E-MAIL : strasbourg@creai-grand-est.fr

RIB : CRÉDIT MUTUEL 15629 02901 00034545440 69 ■ **IBAN :** FR76 1562 9029 0100 0345 4544 069
ORGANISME DE FORMATION N°21510001051 ■ **MEMBRE DE LA FÉDÉRATION DES CREAI**